

# **INTERPRETATIONS**

## **CONSTITUTION ET REGLEMENTS WORLD ARCHERY**

---

### **Livre 4, article 22.3.6.2**

*World Archery Argentina a demandé une interprétation pour savoir si le poids photographié était autorisé dans la division arc nu.*

Le Comité Constitution et Règlements (“C&R”) a estimé que la question relevait des compétences du Comité Technique après consultation du Comité de tir en campagne et de tir 3D.

Le C&R a établi que l’interprétation suivante n’était contraire ni aux règlements existants ni aux décisions du Congrès.

#### **Réponse du Comité Technique:**

A la majorité, le Comité Technique a décidé, que d’après le règlement 22.3.6.2, le système de poids photographié ci-dessous n’est pas autorisé dans la division arc nu. En effet, ce règlement stipule que « des poids peuvent être ajoutés sur la partie inférieure du corps d’arc. Tous les poids, peu importe leur forme, doivent être fixés directement sur le corps d’arc sans corde, extension, système de montage angulaire ou système d’absorption des chocs ». Le Comité Technique a estimé que les poids photographiés sont des ajouts à une extension ou un système de montage angulaire et ne sont pas fixés directement sur le corps d’arc comme stipulé dans le règlement.

**Comité Technique, 24 février 2016**

**Approuvé par le Comité C&R, 25 février 2016**

